ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies sexuellement transmissibles

Question écrite n° 86452

Texte de la question

Les médias outre-Atlantique se sont fait récemment l'écho de la découverte d'une souche particulière de chlamydia, à l'origine d'une infection sexuellement transmissible peu connue aux États-Unis, et qui se répandrait au sein de la population. Déjà responsable d'une épidémie inquiétante en Europe en 2004, l'infection par chlamydia augmente les risques de contracter ou de transmettre le sida. Les chiffres communiqués par les autorités américaines sont encore peu élevés : 27 cas ont été recensés depuis l'annonce, il y a un an, de l'émergence de cette souche, mais laisse craindre une possible « exportation » de cette nouvelle souche en Europe à plus ou moins longue échéance. Mais pour les spécialistes, concernant les chiffres avancés par les autorités américaines, il ne s'agirait que d'une partie des cas, la maladie étant très difficile à diagnostiquer. Seuls quelques laboratoires et cliniques sont habilités à pratiquer les tests. Par ailleurs, du fait du peu de symptômes que cette maladie peut entraîner, de nombreuses personnes peuvent en souffrir sans le savoir, la transmettre et demeurer à risque d'infection par le VIH. Or trois semaines seulement de traitement par antibiotique soignerait l'infection... Le sentiment des experts est que ce que nous observons maintenant n'est en fait que la partie émergée de l'iceberg, et insistent par la même occasion sur l'importance du dépistage chez les personnes asymptomatiques. Toutefois, en France, il apparaîtrait que la sérologie sanguine des chlamydias ne serait pas considérée comme vraiment fiable, et de ce fait ne serait dès lors que très peu prescrite à titre par les médecins. De même certains points de vue s'opposeraient, voire se contrediraient sur la question entre professionnels de santé. Enfin, il apparaîtrait que peu de laboratoires d'analyse médicale de ville seraient habilités à effectuer en propre les éventuels tests liés au dépistage des chlamydias. En conséquence, compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande donc à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui faire le point sur ce dossier, et de lui préciser s'il entend rapidement promouvoir le dépistage systématique de cette infection, tout en veillant par la même occasion à clarifier définitivement par souci d'efficacité les modalités d'un dépistage efficace et fiable des infections à chlamydia.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 86452
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1767